



Aout 2020

48 cas documentés

39 Personnes prise en charge

Désagrégation des victimes

Genre	Total	%
Hommes	15	31%
Femmes	25	52%
Garçons	01	2%
Filles	07	15%
Total	48	100%

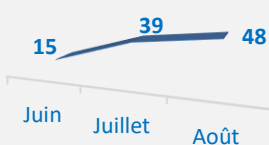
Statut des victimes

Type de population	No mbre	%
Résident	48	100%
TOTAL	48	100%

Auteurs présumés des violations

Auteurs présumés	No mbre	%
CAN	3	6%
GSA	1	2%
CPN	2	4%
MAA	33	69%
MCC	9	19%
Total	48	100%

Tendance des incidents des trois derniers mois



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

48 incidents de protection ont été documentés en août 2020 contre 39 au cours du mois précédent ce qui correspond à une hausse de 19%. Cette augmentation du nombre de violations rapportées s'explique notamment par l'intensification des activités de sensibilisation sur les VBG qui a permis aux membres de la communauté d'être mieux outillés pour dénoncer les exactions dont ils sont victimes. Au détail, il s'agit de 39 incidents VBG, de 05 violations du droit à l'intégrité physique/vie, de 02 violations du droit à la liberté et de 02 violations du droit à la propriété.

La situation sécuritaire à Sibut et sur l'axe Sibut-Grimari a été dominée par les affrontements entre les CAN et les GAU à Grimari qui ont eu lieu le 02 août 2020. Cette situation a fortement affecté l'environnement de protection des civils. Au cours du mois, le renforcement des patrouilles dissuasives sur l'axe des CAN et des MUF ont contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire et de la situation de protection des populations civiles. De plus, à Gbalé (17km sur l'axe Sibut-Ndjoukou), des vols de bœufs ont eu lieu et les populations locales ont vécu dans la crainte de représailles des peuhls.

Les équipes Intersos ont effectuées 3 missions terrain à Dékoa et à Mala.

Profil victimes/auteurs : Les incidents de protection documentés ont été perpétrés majoritairement contre des femmes (52%), suivies des hommes (31%) et des mineurs (filles : 15%, garçons : 2%). Les femmes et les filles ont été plus touchées par des incidents majoritairement VBG et les hommes et les garçons par les violations des droit à l'intégrité physiques et des entraves à la liberté. Toutes les victimes sont des résidents.

69% des incidents ont été perpétrés par des MAA et 19% par des MCC. Seul un des incidents a été attribué à un membre de groupe armé (GSA). Les FSI et les FACA ont, quant à eux, présumément causé respectivement 2 et 5 incidents.

Violences sexuelles et basées sur le genre et Protection de l'enfance

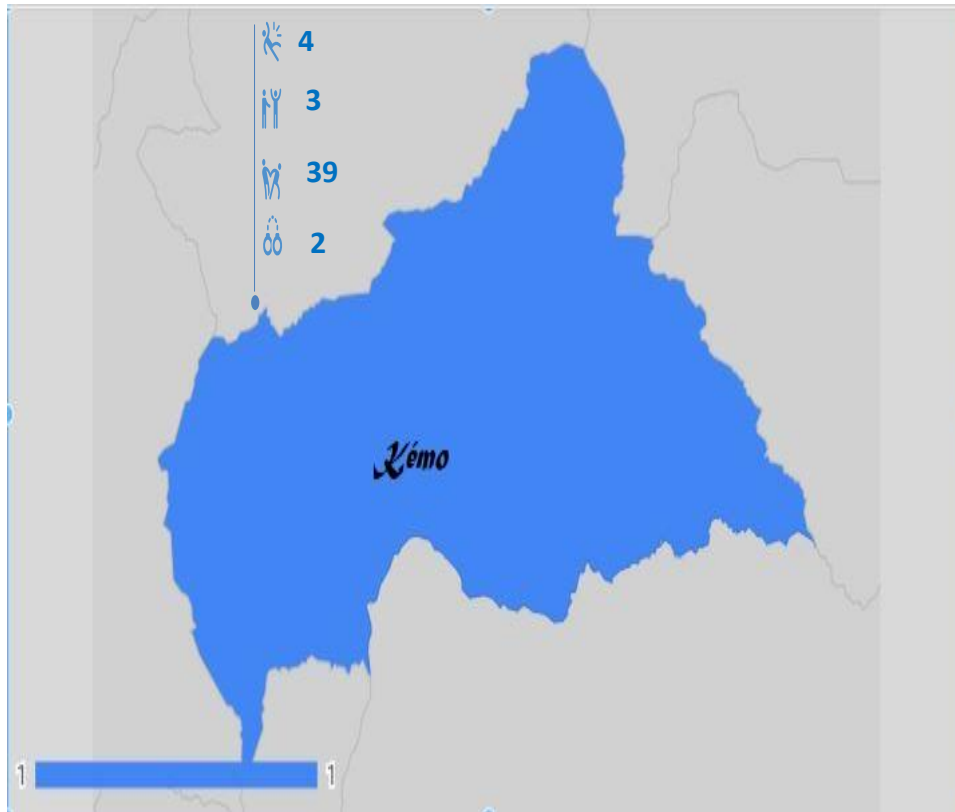
Au total, ce sont 39 cas de VBG qui ont été rapporté. Plus précisément, il s'agit de 4 viols, 1 agression sexuelle, 17 agressions physiques, 14 dénis de ressources/d'opportunité/de services et 03 cas de violences psychologiques. Les survivant(e)s ont été pris en charge mais les 4 victimes de viol n'ont pas pu être référées dans le délai de moins de 72heures en raison de la rupture des kits PEP. Bien que les femmes et les filles soient les plus touchées par ce type d'incidents, 20% des survivants (8) sont des hommes. Aucune violation 1612 n'a été rapportée pour la période de rapportage mais 5 des incidents ont été commis contre des filles mineures.

Réponses

→ Assistance en cash : 20 assistances en cash (02 hommes, 02 filles et 16 femmes) ont été octroyées aux survivantes de VBG et aux PBS pour le paiement de leurs frais médicaux, pour l'appui alimentaire permettant de prendre leurs médicaments et de couvrir leurs besoins élémentaires de base.

→ 40 survivant(e)s de violations de droits humains ont été écoutés. De plus, 05 d'entre eux/elles ont été référés vers les services médicaux et 03 vers les acteurs de protection.

→ Enfin, 02 suivis d'anciens cas de VBG ont été réalisés à Mala.

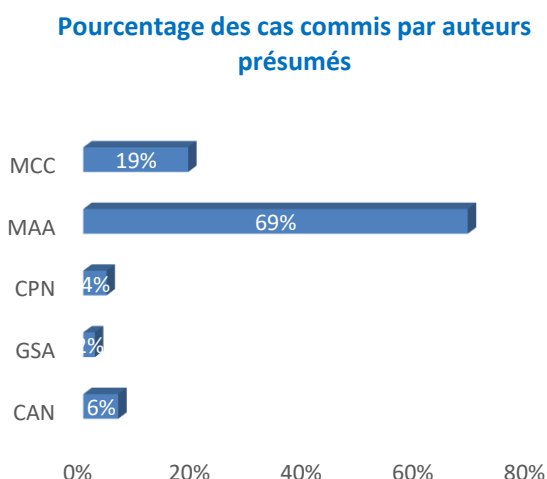
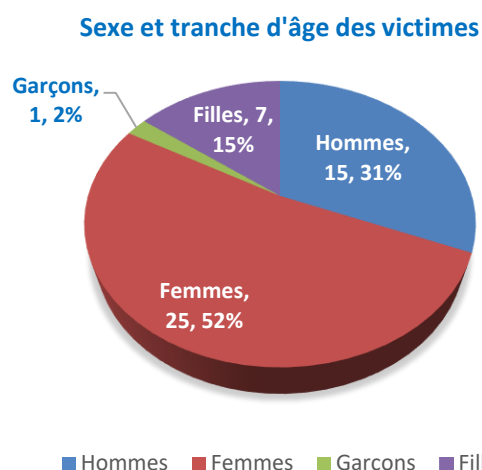


Analyse sécuritaire

Préfecture	Situation sécuritaire
Kémo	<p>Le mois d'août dans la Kémo a été caractérisé par plusieurs événements qui ont perturbé l'environnement de protection des civils dans certaines zones d'une part bien que la situation dans le reste de la zone ait été relativement calme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe Sibut–Grimari : Affrontements entre des éléments CAN et des éléments GAU, dans la ville de Grimari le 02 août 2020. Au cours de ces affrontements, un général des éléments GAU de la ville de Grimari a été tué et un commandant zone des éléments GAU a été blessé. Dans ce contexte, des violations de droits humains ont été commises notamment des pillages de biens civils. À la suite de cette perturbation de l'environnement de protection des civils, environ 500 ménages se sont déplacés préventivement vers les villages environnants avant de regagner leurs villages après les affrontements. Axe Sibut-Ndjoukou : Sur cet axe, l'inquiétude a été remarquée au sein de la population qui craignait des actes des représailles des peuhls à la suite du vol de leurs bœufs à Gbalé (17km sur l'axe Sibut-Ndjoukou). Les auteurs n'ont pas été identifiés. A Dékoa : La situation sur cet axe a été relativement calme. Toutefois, une barrière tenue par des éléments CAN pour la perception de taxe est devenue un endroit où des violations de droits humains sont commises par des éléments CAN. A titre d'illustration : un élément CAN a administré des coups à un conducteur de moto âgé de 19 ans le 9 août 2020 à Dékoa. L'incident était survenu en raison d'un malentendu entre le conducteur de moto qui s'est retrouvé en incapacité de déboursier la somme (500F) exigée comme « taxe moto » avant de franchir la barrière. Cette situation porte atteinte aux droits des civils et perturbe ainsi leur environnement de protection.

Incidents de protection enregistrés

Aout 2020						
Incidents de protection	Préfecture de la KEMO				Total du mois	Cumul sur l'année
	Sibut	Mala	Dékoa	Ndjoukou		
Violation du droit à la vie/intégrité physique						
Homicide	0	0	0	0	0	0
Torture et traitements inhumains	0	0	0	0	0	0
Mutilations	0	0	0	0	0	0
Coups et blessures	2	2	0	0	4	11
Accidents explosifs/armes à feu	0	0	0	0	0	0
Découverte d'un engin explosif	0	0	0	0	0	0
Violations du droit à la liberté						
Enlèvement/tentative d'enlèvement	0	0	0	0	0	0
Retour forcé	0	0	0	0	0	0
Recrutement forcé	0	0	0	0	0	0
Arrestation arbitraire/détention illégale	1	0	1	0	2	2
Travaux forcés	0	0	0	0	0	0
Limitations/restrictions de mouvements	0	0	1	0	1	1
Déplacement forcé	0	0	0	0	0	5
Violations du droit à la propriété						
Déguerpissement forcé	0	0	0	0	0	0
Destruction de propriété	0	0	0	0	0	0
Occupation illégale	0	0	0	0	0	0
Pillage	0	0	0	0	0	0
Extorsion des biens	0	0	0	0	0	0
Taxe illégale	0	0	2	0	2	2
Vol/Braquage	0	0	0	0	0	2
Incendie criminel	0	0	0	0	0	2
Violations 1612						
Recrutement et utilisation d'enfants	0	0	0	0	0	0
Attaques contre les écoles et les hôpitaux	0	0	0	0	0	0
Meurtres/mutilations d'enfants	0	0	0	0	0	0
Enlèvements d'enfants	0	0	0	0	0	5
Violences sexuelles faites aux enfants	0	0	0	0	0	0
Refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire	0	0	0	0	0	0
Violence basée sur le genre						
Viols	2	0	1	1	4	10
Mariage forcé	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	0	0	1	1	3
Denis de ressources d'opportunités	3	0	11	0	14	21
Agression physique (SGBV)	0	2	5	10	17	34
Violences psychologiques et émotionnelles	1	1	0	1	3	4
Total général	9	5	21	13	48	102



Analyse : Les infractions de droits communs et violations de droits humains ont principalement lieu au sein de la communauté puisqu'elles sont commises en majorité par des MCC et surtout des MAA. 10% des incidents ont été attribués aux CAN, ce qui est considérable pour des agents publics sensés renforcer l'environnement de protection des civils. L'absence des FSI et des MUF dans la localité de Mala pour faire respecter les lois semble être l'un des facteurs qui permettent aux membres connus de la communauté de commettre des violations sans être inquiétés. A cela s'ajoute l'abus d'autorité des CAN et des CPN qui utilisent leur position pour commettre des violations de droits humains contre les civils et prendre avantage d'eux en toute impunité.

Recommandations :

- Plaider auprès des autorités locales pour qu'elles soient plus proactive pour garantir le respect des droits humains dans la zone ;
- Continuer la sensibilisation sur les VBG, le respect des droits de la femme et de l'enfant pour les acteurs de protection présents dans la zone, y compris Intersos.

Actions de réponse mises en œuvre

Réponses	Mois de Juin				Total du mois	Cumul sur l'année
	Sibut	Mala	Dékoa	Ndjoukou		
Suivi psychosocial	6	2	9	0	17	33
Références médicaux	3	0	1	1	5	15
Références juridiques	0	0	0	0	0	1
Références protection de l'enfance	2	0	1	0	3	8
Assistance en Cash CBI-EVI	8	0	9	0	17	35
Assistance en Kit de dignité	0	0	0	0	0	0

Analyse de l'impact de la réponse

- **20 assistances en cash** octroyés à 17 survivantes de VBG et 3 PBS pour le paiement de leurs frais médicaux et pour un appui alimentaire permettant la prise des médicaments et la couverture des besoins élémentaires de base ;
- **40 victimes de violations de droits humains** ont bénéficié de sessions d'écoute active et d'une orientation psychosociale. 5 d'entre elles ont été référées vers les services médicaux mais aucune n'a pu recevoir de kit Pep, en raison de la rupture dans les structures sanitaires de la zone. Les victimes de viol n'ont reçu que des contraceptifs d'urgence.

Protection de l'enfant

Préfectures	Sous-Préfectures	Nombre d'enfants victimes des incidents de protection	Nombre d'enfants référés aux acteurs de protection de l'enfance
Kémo	Sibut	2	1
	Dékoa	2	1
	Mala	1	0
	Ndjoukou	3	1
Total		8	3

Analyse : La situation de protection des enfants demeure un défi dans la zone du projet. En effet, 04 cas de viols perpétrés sur des filles mineurs par des MCC ont été documentés au cours de la période de rapportage. Le déplacement des filles seules aux champs et dans des endroits sans aucune surveillance des adultes les expose à des risques majeurs de protection. Ces survivantes de viol ont été écoutées et référées vers des structures médicales pour leur prise en charge sanitaire.

D'autres incidents de protection ont touché des mineurs. Il s'agit de 2 arrestations arbitraires dont les auteurs présumés sont des CPN et d'1 cas de violences psychologiques qui découle d'une situation de maltraitance dont l'auteur est un MAA. Une action de plaidoyer auprès des autorités locales pour renforcer l'environnement de protection des enfants est en cours.

Violences sexuelles basées sur le Genre

Préfectures	Sous-Préfectures	Nombre d'incident	Cas pris en charge	Cas référés
Kémo	Sibut	6	6	3
	Dékoa	17	17	1
	Mala	3	3	0
	Ndjoukou	13	13	1
Total		39	39	5

Analyse : Au courant du mois d'août, 39 incidents VBG (04 viols, 17 agressions physiques, 14 dénis de ressources/d'opportunités/de services, 03 cas de violence psychologique et 1 agression sexuelle) ont été documentés. 77% des victimes ont été pris en charge pour recevoir une assistance.

Les viols, agressions physiques et dénis de ressource/d'opportunité et de service sont des types d'incidents VBG qui sont le plus souvent perpétrés contre les femmes et les filles par des MAA et des MCC.

Rappelons que les 4 survivantes de viol ont été bénéficié d'un référencement médical mais n'ont pas reçu de kit PEP qui sont en rupture de stock dans la Préfecture. L'analphabétisme, la crainte de la dénonciation, la peur d'être répudiée par leurs maris et le fait d'être culpabilisées par les parents exposent d'avantage les femmes et les filles aux risques de VBG.

Assistances octroyées :

Préfectures	Sous-Préfectures	Kits de dignité	Cash CBI	NFI
Kémo	Sibut		4	0
		0	0	0
	Dékoa	0	14	0
		0	0	0
	Mala	0	2	0
	0	0	0	0
Total			20	

Analyse : Pour assurer une prise en charge adéquate des survivantes et victimes de violation des droits humains, 17 assistances en cash d'une valeur de 10.000 XAF ont été octroyées à des survivantes de VBG et 3 assistances identiques ont été remises à des PBS pour subvenir à leurs besoins élémentaires. Ce sont 02 hommes, 02 filles et 16 femmes qui ont bénéficiées de ces assistances.

Recommandations :

- Intensifier les sensibilisations au sein des communautés sur les droits des femmes et des enfants ;
- Sous cluster VBG > Plaider pour le pré-positionnement des kits PEP dans les hôpitaux de la Kémo ;
- Plaidoyer auprès de la MINUSCA et le gouvernement pour le déploiement des FSI à Mala ;
- Sous cluster Protection de l'enfance > Plaider pour le respect des droits de l'enfant dans la Kémo.

Sensibilisations / Formations

2 réunions de coaching ont été organisées en faveur des membres du comité de protection de Dékoa et de Sibut pour renforcer leurs capacités en matière de qualification des incidents de protection, de planification de leurs activités et de rapportage par le biais du mécanisme de l'alerte précoce. 09 membres des comités de protection ont pris part à cette activité (05 à Sibut et 04 à Dékoa).

3 comités de protection de Sibut, Dékoa et Mala ont bénéficié de kits de sensibilisation et de fournitures de bureau.

5 sessions de sensibilisation ciblées ont eu lieu par le biais des comités de protection (3 à Sibut et 2 à Dékoa) autour des différentes thématiques relatives aux droits des enfants, aux VBG et des circuits de référencement. 133 personnes (31 hommes, 39 femmes, 26 garçons, 37 filles) ont été touchées par les sensibilisations à Dékoa et 347 personnes (74 hommes, 123 femmes, 63 garçons et 87 filles) à Sibut.

2 suivis d'anciens cas VBG ont été réalisés à Mala. Durant cette activité, il a été remarqué la dégradation de santé d'une des survivantes qui n'a pas pu respecter la prise en charge médicale adéquate suite à l'exaction qu'elle a subi. Par conséquent, elle a de nouveau été référée vers un centre de santé.

3 sessions de formation à l'endroit des autorités locales et des leaders communautaires de la préfecture de Kémo ont eu lieu à Sibut, à Dékoa et à Mala début août 2020. Ces formations ont été centrées sur les notions de droits humains, la protection de l'enfance, les VBG et le mécanisme d'alerte précoce. 39 Leaders communautaires et autorités (20 hommes et 19 femmes) y ont pris part.

Pour tout contact :

- Chef de Mission : Andrew NJOKE, rca@intersos.org, Tél 72301840
- Coordonnateur du Projet HCR : Florence FASSASSI, protection.rca@intersos.org, 72301859